

ABONNEMENT.

Année	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :  
 A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.  
 Réclames, . . . . . 30  
 Faits divers, . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions et même payées  
 (substitution dans ce dernier cas)  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
 5 Septembre 1876.

### HONNEURS FUNÈBRES.

Un personnage politique mourut à Ver-  
 sailles il y a peu de mois. D'après la législa-  
 tion en vigueur, son rang et sa fonction lui  
 donnaient droit aux honneurs funèbres.  
 Mais cet homme, libre penseur, exprima le  
 vœu de ne paraître, après sa mort, ni à l'é-  
 glise ni au temple. Sa dépouille mortelle de-  
 vait aller directement en terre sans les priè-  
 res d'une église.

Cependant il y eut bruyantes cérémonies  
 et même des honneurs funèbres.

Le piquet de service se présenta au seuil  
 de la maison mortuaire. L'officier qui com-  
 mandait le détachement apprît que le corps  
 ne serait point présenté à l'église. Connais-  
 sant les décrets et ordonnances, cet officier  
 reprit avec sa troupe le chemin de la caser-  
 ne.

Dans ces circonstances solennelles, l'ar-  
 mée, qui représente la France, ne rend d'hon-  
 neurs funèbres qu'en passant par l'Eglise.  
 Ainsi le veut la loi. Les fonctionnaires pu-  
 blics, réunis autour de ce cercueil, non com-  
 me amis de la famille ou du défunt, mais pour  
 rendre les honneurs funèbres, n'auraient-ils  
 pas dû se retirer avec les soldats, comme le  
 fit la députation officielle de l'Assemblée ?

La législation ne laisse aucun doute à ce  
 sujet. L'honneur funèbre forme un tout dont  
 on ne saurait retrancher une partie sans dé-  
 truire l'ensemble. Dès qu'il n'y a plus de  
 soldats, les fonctionnaires publics disparaissent  
 et avec eux les coins du poêle. Le caractè-  
 re de la cérémonie cesse d'appartenir aux  
 honneurs, pour devenir privé. La société est  
 entièrement désintéressée, et tout en respec-  
 tant les larmes de la famille, elle ne participe  
 pas aux hommages extérieurs rendus au  
 mort.

L'article 42 du titre 26 du décret du 24

messidor an XII, dit expressément par qui  
 les coins du poêle seront portés. Cet article  
 se lie intimement à la présence des troupes.

Nous savons que l'usage s'est introduit de  
 tenir les cordons du poêle dans les enterre-  
 ments ordinaires, mais alors ce sont des  
 membres de la maison ou des amis qui sui-  
 vent ainsi le cercueil au nom de la famille,  
 et non pas au nom de la France. Il n'en est  
 pas de même lorsque le défunt reçoit les  
 honneurs. Dans ce cas, la loi se plaçant au-  
 dessus de la famille, désigne elle-même ceux  
 qui tiendront le coin du poêle, et tous doi-  
 vent être d'un rang inférieur à celui qu'oc-  
 cupait le mort.

Toutes les fois que des personnages offi-  
 ciels tiennent les coins du poêle en vertu de  
 leurs fonctions, de leur position sociale, il y  
 a honneur funèbre. Or, le législateur n'a pas  
 voulu d'honneurs funèbres sans l'Eglise.

Soyez libre-penseur, célèbre écrivain,  
 grand artiste, réveillez tous les échos pour  
 célébrer vos louanges à l'heure de la mort,  
 mais ne demandez pas d'honneurs funèbres à  
 la société. La loi vous les refuse parce que  
 vous n'avez pas frappé aux portes de l'E-  
 glise. Les portes sont closes, les soldats s'é-  
 loignent de votre cercueil et les passants,  
 saisis de pitié, détournent la tête. Vous vous  
 êtes volontairement exilé du ciel, ils vous  
 exilent de la terre avec le mépris de l'esprit  
 sur la matière.

Les fonctionnaires publics qui, en cette  
 qualité, tiennent les coins du poêle aux en-  
 foussements civils, violent la loi, aussi bien  
 que la violerait un officier entourant de sol-  
 dats le cercueil qui ne s'arrête pas à l'église  
 pour lui demander ses prières. Ces fonction-  
 naires civils ne sont que les représentants de  
 la société. Or, la société ne doit pas d'hon-  
 nages à celui qui a foulé aux pieds les  
 croyances les plus saintes, qui, dans la mort  
 même, a commis une action infâme en ar-  
 rachant des cœurs l'espoir d'une meilleure  
 vie.

Les libres penseurs, qui fuient l'église,  
 conservent cependant le poêle, dont ils  
 tiennent les coins sans se douter que le  
 poêle appartient à l'Eglise.

Le poêle est une pièce d'étoffe dont on  
 couvre le cercueil pendant les cérémonies  
 funèbres. Le poêle est encore le voile qui se  
 tend sur la tête des mariés pendant une par-  
 tie de la messe. Enfin le poêle abrite le Saint-  
 Sacrement aux processions et dans sa visite  
 aux mourants.

Autrefois les souverains qui faisaient leur  
 entrée solennelle dans une ville étaient reçus  
 sous le poêle par le clergé, qui exprimait  
 ainsi que l'autorité vient de Dieu.

Le poêle ou dais remonte aux temps bibli-  
 ques. Ils sont comme un diminutif sacré de  
 la tente du pasteur. Lorsque les habitations  
 en pierres succédèrent aux tentes, chaque  
 maison eut, dans un espace réservé, une  
 sorte d'oratoire, un poêle ou dais pour abri-  
 ter les choses saintes de la famille, un Christ  
 ou des reliques. Les châtelains du moyen-  
 âge possédaient un poêle béni par l'Eglise,  
 et qui, de génération en génération, couvrait  
 le cercueil de ceux qui mouraient. Ce poêle  
 allait de la maison à l'église, et de l'église à  
 la demeure. De son côté, l'église avait son  
 poêle pour tous les chrétiens, il était entouré  
 d'un respect religieux. C'était en quelque  
 sorte la bannière des morts dans le sein de  
 l'Eglise catholique.

Telle est l'origine toute chrétienne du  
 poêle, il se terminait à angles droits et sans  
 cordons.

Les cordons viennent du camp et remon-  
 tent à l'antiquité romaine.

A la mort d'un guerrier, on plaçait sur le  
 corps les pièces principales de son armure :  
 casque, cuirasse, glaive et bouclier. Pour  
 unir ces pièces entre elles on les liait au  
 moyen de deux cordons, dont les extrémités  
 flottaient à droite et à gauche, autour du  
 char funèbre.

Les successeurs du guerrier, ceux qui  
 devaient suivre ses traces, continuer ses  
 grandes actions, soutenaient les cordons. Ils  
 exprimaient ainsi leur résolution de tenir  
 les armes, ils prononçaient pour ainsi dire  
 un serment public de les reprendre. Les fils,  
 les gendres, les proches parents, avaient sur  
 tous les autres la préférence pour le soutien  
 des armes. C'est pour cela que, d'après la

loi, les coins du poêle ne sont pas tenus par  
 des personnes d'un rang supérieur à celui  
 du mort.

Peu à peu les armes disparurent, mais les  
 cordons restèrent attachés aux angles du  
 poêle. Il se fit une singulière confusion entre  
 le poêle religieux et les cordons purement  
 humains.

Au lieu des armes, on plaça sur les cer-  
 cueils des habits et des chapeaux ; on alla  
 même jusqu'à déposer sur le char les em-  
 blèmes grotesques de la franc-maçonnerie.

Un moderne libre penseur que ses amis  
 portent en terre a voulu éviter l'église, mais  
 il s'abrite sous le poêle des chrétiens. Il avait  
 de son vivant, la haine des armées et des  
 armes, ce qui n'empêche pas ses amis de  
 tenir gravement des cordons qui sont censés  
 lier entre eux le casque et l'épée du défunt.

La vanité les aveugle. Ils renoncent à l'E-  
 glise, non sans trembler, mais ils ne peuvent  
 renoncer aux honneurs funèbres. Il leur faut  
 le pas cadencé des soldats, le roulement du  
 tambour entouré de crépes, le poêle cou-  
 ronné d'un bonnet d'avocat, les coins du  
 poêle soutenus par des hommes politiques,  
 puis les discours sur la tombe en présence  
 de la foule curieuse, et, s'il se peut, une dé-  
 monstration démocratique et sociale.

Mais sachez donc, ignorants que vous  
 êtes, combien vous prêtez à rire. Ce poêle  
 sous lequel vous vous abritez appartient à  
 l'Eglise ; ces cordons appartiennent à l'ar-  
 mée, tandis que les soldats ne connaissent  
 d'autre chemin que celui de l'autel.

Vous ne voulez pas mourir en chrétien,  
 vous refusez l'eau bénite du prêtre, eh bien !  
 la loi vous refuse tous les honneurs, et le  
 poêle qui couvre votre dépouille est un vol  
 fait au Christianisme.

Emportez donc vos ossements pendant les  
 ténèbres de la nuit. Jetez-les furieusement dans  
 quelque coin de terre, laissez l'herbe croître  
 et voiler pour toujours l'empreinte de vos  
 pieds. Vous serez conséquent avec vous-  
 même.

Si nous saluons au passage le convoi le  
 plus pauvre, si nous faisons le signe de la  
 croix, c'est que le corps a été béni par la re-

### Feuilleton de l'Echo Saumurois.

#### LES RIVAUX.

(Suite.)

Le nouvel intrus portait une blouse de voyage,  
 couverte de poussière, et avait à la main une bran-  
 che de houx coupée dans quelque taillis.

Il ne s'arrêta point sur le seuil comme celui qui  
 l'avait précédé ; mais s'avançant jusqu'au milieu du  
 moulin, il se mit à frapper le plancher de son  
 bâton en criant :

— Ohé ! du moulin ; n'est-ce pas ici que de-  
 meure le père Rigaud, dit le Père Pacifique ?

Le voyageur, assis sur le sac de blé, se retourna  
 avec une exclamation de surprise.

— Jean Taurin ! s'écria-t-il.

— Tiens ! François Laudrillé ! répliqua l'autre.

— Comment donc es-tu ici ?

— Et toi ?

— Je viens pour parler au meunier.

— Moi de même.

— Voilà une rencontre ! Alors, tu arrives de  
 Regmalard ?

- En droite ligne ; et toi ?
- De Tourouvre.
- Voyez-vous ça ! Et tu as parlé au meunier ?
- Il n'y est pas.
- De sorte que tu l'attends ?
- Comme tu vois.

Jean Taurin prit place sur un second sac, vis-à-  
 vis de François Laudrillé, et tira également son  
 chapeau.

La chaleur de la route ne l'avait pas moins fati-  
 gué que celui-ci, et il se mit à se plaindre bruyam-  
 ment de la poussière et du soleil.

Claude, qui connaissait les règles de l'hospitalité  
 normande, alla chercher un pot de cidre et deux  
 verres qu'il plaça sur une roue de rebut, transfor-  
 mée en table pour les voyageurs.

Tous deux se hâtèrent de faire honneur au bère  
 du papa Rigaud, en reprenant la conversation un  
 moment interrompue.

Il était évident que l'un et l'autre s'étonnait de  
 la présence de son compagnon au Dreil, et désirait  
 en connaître le motif ; mais une explication entre  
 deux paysans normands est toujours une chose sin-  
 gulièrement compliquée ; l'esprit de circonspec-  
 tion leur a donné une habitude de faux-fuyants et  
 d'ambages qui font de leur conversation une sorte  
 d'équation surchargée de termes contradictoires,  
 et dont il faut laborieusement dégager l'inconnu.

Cependant, le cidre aidant, les deux voyageurs

arrivèrent à s'avouer qu'ils venaient au Dreil pour  
 une affaire importante.

— Voudrais-tu, par hasard, acheter le moulin  
 du père Pacifique ? demanda Laudrillé en regardant  
 Taurin.

— Il est donc à vendre ? répliqua celui-ci avec  
 un étonnement qui parut naturel à son compagnon.

— A vendre, non pas, reprit François, mais à  
 prendre... seulement il y a une condition !...

Il avait prononcé ces derniers mots confidentiel-  
 lement en avançant le bras vers le pot de cidre  
 pour remplir de nouveau les verres ; une main  
 prévint la sienne, enleva la pinte de grès et lui en  
 substitua une nouvelle.

Les buveurs, qui avaient levé en même temps  
 la tête, aperçurent Ivonnette dont le sourire laissait  
 voir deux rangées de dents aussi blanches que des  
 perles fines.

— Claude s'était trompé, dit-elle gaiement ; il  
 n'avait pas tiré au tonneau du maître cidre, comme  
 on doit le faire aux gens du dehors ; ces messieurs  
 excuseront.

Et tournant sur elle-même avec la prestesse gra-  
 cieuse des Normandes, elle disparut en fredonnant.

Les deux voyageurs la regardèrent partir, puis  
 s'écrièrent en même temps :

— La jolie fille !

— La charmante créature !

— C'est l'héritière du moulin, dit Taurin.

— La belle Ivonnette, ajouta Laudrillé.

— Tu sais son nom ? reprit le premier, surpris.

— Qui est-ce qui le saurait donc ? répliqua le  
 second en clignant des yeux et remplissant les  
 deux verres ; je t'ai parlé tout-à-l'heure d'une con-  
 dition.

— Eh bien ?

— Eh bien ! la voilà, la condition !

— Comment ! la fille du père Rigaud.

— Attend un époux qui devra agrandir le  
 moulin.

— D'où sais-tu cela ?

— Du papa Bourdin, qui a pensé que l'affaire  
 pourrait me convenir.

— Est-ce vrai ?

— Il m'a écrit à Regmalard voilà huit jours ;  
 mais j'étais occupé de la succession de mon oncle,  
 et je n'ai pas pu venir plus tôt.

— Alors, tu arrives trop tard, s'écria Taurin ;  
 le père Bourdin a eu l'idée que tu refusais, et il  
 m'a fait venir de Tourouvre pour m'envoyer à ta  
 place.

Laudrillé fit un haut de corps en arrière.

— Toi ! reprit-il stupéfait, tu viens au Dreil pour  
 la fille de Rigaud ?

— Pour elle, dit Taurin, qui vidait son verre à  
 petits coups.

— Et tu espères te faire accepter ?

— J'apporte pour ça une lettre de mon parrain.



ligion. Au-dessus de ce modeste drap noir, nous voyons planer une âme qui monte vers Dieu. La mort, pour nous, n'est pas la fin du tout. Au cimetière, nous plantons une croix sur la terre qui recouvre nos morts chéris, nous y semons des fleurs, nous venons nous y agenouiller et prier.

C'est ainsi que font les chrétiens, parce qu'ils savent qu'au Ciel une âme répond à la leur. Nos hommages, nos larmes s'adressent à l'âme. Si nous allons au cimetière près des corps, nous voyons en eux l'enveloppe terrestre, passagère, d'une âme immortelle.

Pourquoi, libres penseurs, tenez-vous absolument à nous imiter ? Pourquoi ces poêles, ces cordons, ces cérémonies publiques ? Serait-ce uniquement pour accomplir une œuvre théâtrale, prononcer des discours, braver l'opinion publique, insulter aux croyances de vos concitoyens ?

Vous nous répondez que vous suivez les inspirations de votre conscience. Pascal avait raison de dire : « Jamais on ne fait le mal si pleinement et si gaiement que quand on le fait par un faux principe de conscience. »

Terminons cette page par une conclusion : les honneurs funèbres, tels qu'ils sont réglés par la législation, sont principalement basés sur la présence des troupes. Or, si les troupes s'abstiennent, en vertu de la loi, tout l'édifice s'écroule ; d'un autre côté, les troupes devant accompagner le corps à l'Eglise se retirent lorsque le corps ne s'y rend pas. Il ne saurait donc y avoir d'honneurs funèbres pour les enterrements civils.

S'il est vrai que des fonctionnaires publics d'un rang élevé ont assisté, en cette qualité, au convoi récent d'un écrivain célèbre, ces fonctionnaires ont non-seulement outragé la conscience publique, mais violé la loi.

Que leur importe la conscience publique, que leur importe la loi ! ils veulent tuer, tuer le baptême, et même tuer la mort chrétienne. Mais ce qu'ils veulent tuer les verra tous mourir les uns après les autres : ils ne sont que les disciples faibles et ignorants d'un vieux maître toujours vaincu.

On sait l'histoire de ce personnage que M. de Bismark avait rencontré à Versailles, et qui lui plaisait fort, tant leurs idées se ressemblaient. Le chancelier lui dit un jour : « Dans quelques années, le catholicisme n'existera plus, je l'aurai anéanti. — Vous seriez autrement habile que moi, reprit le personnage ; il y a dix-huit siècles que j'y travaille et n'ai pu réussir. — Qui êtes-vous donc ? s'écria le prince de Bismark. — Je suis le diable. »

Général AMBERT.

## Chronique générale.

Le ministre de l'intérieur a décidé que l'extension des élections municipales aux conseils municipaux des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, n'aurait lieu que dans le cas où ces conseils auraient perdu le quart de leurs membres.

Laudrillé ouvrit la bouche pour protester ; puis, obéissant à ce principe d'un fameux diplomate qui recommandait de se défier toujours de son premier mouvement, il s'arrêta et avala coup sur coup trois gorgées de maître cidre.

Taurin voulut le forcer à s'expliquer en répétant que son retard avait dû être regardé comme une renonciation à la fille du meunier ; mais Laudrillé eut soin de répondre avec cette ambiguïté normande qui n'apprend rien, et la conversation ne tarda pas à se ralentir des deux côtés.

Pendant ni l'un ni l'autre ne songeait à céder, et si la parole languissait, les esprits avaient en revanche redoublé d'activité.

Les deux rivaux cherchaient déjà le moyen de s'évincer réciproquement, et pendant que leurs verres continuaient amicalement à se heurter, leurs imaginations passaient en revue tous les pièges qu'ils pouvaient se tendre.

Comme l'important était de prévenir favorablement le meunier, tous deux parurent décidés à ne pas se céder la place ; mais Laudrillé, qui avait plus d'expérience, ne tarda pas à comprendre que cette obstination, nécessairement imitée par son rival, ne le conduirait à rien.

Changeant en conséquence de projet, il eut l'air de prendre son parti, déclara tout haut qu'il ne pouvait attendre plus longtemps, et souhaitant le bonsoir à Taurin et à Claude, il prit résolument

On sait que, pour des motifs budgétaires, l'armée territoriale ne sera convoquée cette année à aucun exercice en manœuvre militaire. La Patrie croit savoir que les hommes de cette milice auront prochainement à répondre à des appels par classe : il s'agit cette fois de la remise des livrets actuellement en préparation. Cette remise aura l'avantage de mettre de nouveau les soldats de l'armée territoriale en communication avec leurs officiers et sous-officiers.

M. le comte de Paris, qui est, comme on le sait, lieutenant-colonel d'état-major de l'armée territoriale, est depuis deux jours à Rouen, et suivra, comme attaché à l'état-major du général Lebrun, les manœuvres du 3<sup>e</sup> corps d'armée.

On vient de terminer, au ministère des travaux publics, la liquidation des frais d'installation des deux Chambres à Versailles.

On sait qu'une loi spéciale a réglé tout ce qui concerne l'établissement de la Chambre des députés, dont le prix de revient est de 3 millions ; mais, en ce qui concerne le Sénat, la liquidation qui vient d'être faite montre que le chiffre des dépenses prévues a été dépassé de 75,000 francs : 425,000 fr. au lieu de 50,000. Les Chambres auront donc à voter, dès la rentrée, ce supplément de 75,000 fr.

Le Parlement aura également à voter, dans la prochaine session, une demande de crédit pour l'extension des salles de réception du Président de la République à l'Elysée.

Les salons actuels du palais n'étant pas assez vastes, on construira dans le jardin une galerie vitrée qui occupera toute la façade de la salle à manger. On complètera, en outre, la décoration de cette pièce, qui n'a jamais été achevée et qui n'est pas en harmonie avec les autres salons du palais. La dépense totale sera de 425,000 fr.

(République française.)

Le général Ducrot a mis à l'ordre du jour qu'une messe solennelle serait célébrée sur le mont Beuvray pour l'ouverture des grandes manœuvres. Cette décision fait pousser des clameurs au clan radical. Ces bons radicaux, toujours les mêmes ! La liberté ! pour eux d'abord, et puis, s'il en reste, pour les autres.

Nous n'avons pas besoin de dire que les arguments mis en avant par la presse libre penseuse pour démolir l'ordre du jour du général Ducrot sont presque tous absolument ridicules.

Quand il y aurait dans le corps d'armée de Bourges une ou plusieurs poignées de réservistes libres penseurs ou athées, ils ne mourront pas pour assister, sous les armes, à une messe militaire ; ce leur sera une petite leçon de cette tolérance qu'ils prétendent enseigner au monde.

Un journal radical envisage la question

au point de vue de la perte de temps pour l'étude des manœuvres militaires ; ceci est simplement absurde ; tout le monde sait que le dimanche n'est pas consacré aux travaux militaires, même pour les réservistes.

On lit dans le Journal des Débats :

« Un grand nombre de journaux publient depuis plusieurs jours les nouvelles les plus fausses sur l'état de santé de M. Thiers. C'est pour fuir le mauvais temps, devenu intolérable par suite de la persistance d'une pluie froide et torrentielle, que M. Thiers a quitté Ouchy. Il est en ce moment à Genève, où il fait tous les jours de longues promenades à pied et où il n'éprouve aucune des maladies imaginaires dont parlent les journaux. »

D'autre part, on lit dans le Gaulois :

« Nous ne savons pas pourquoi les feuilles républicaines s'obstinent à cacher l'état de M. Thiers.

» Il se peut que l'illustre vieillard ait d'abord eu la malicieuse pensée de profiter de ce qu'il croyait n'être qu'une indisposition pour expliquer son départ d'Ouchy et son arrivée à Genève ; mais, à son âge, il est dangereux de jouer avec la maladie, et M. Thiers est en ce moment plus que souffrant ; il est atteint d'une toux persistante, due à un refroidissement et contre laquelle échouent les remèdes les plus énergiques.

» Ajoutons que le mal s'aggrave par l'impatience du malade, qui, malgré la défense des médecins, n'a pas voulu un seul instant renoncer au travail.

» L'entourage de l'ex-président est fort inquiet. »

Il faut décidément que les affaires de M. Gambetta soient bien en baisse, pour que ses amis aient songé à poser sa candidature au siège de sénateur inamovible laissé vacant par M. Wolowski.

Cette idée de faire de M. Gambetta un sénateur à vie, afin de le soustraire aux hasards du suffrage universel et de le mettre à l'abri de la mauvaise humeur et des questions importunes de ses électeurs de Belleville, a été sérieusement mise à l'étude par quelques-uns de ces messieurs de l'école opportuniste.

Malheureusement, une circonstance les a empêchés de pousser plus avant leur projet ; c'est l'âge de l'ex-dictateur. Il faut avoir au moins quarante ans pour être sénateur, et il n'y a pas encore huit lustres que la cité de Cahors a donné le jour à Gambetta !

Il y a quelques mois, au moment où Abd-ul-Aziz était suicidé à coups de ciseaux, bon nombre de journaux célébrèrent à l'envi les vertus singulières de son successeur Mourad V. Tout nouveau, tout beau. Le jeune sultan était frotté de civilisation européenne ; il avait les meilleures intentions, il allait licencier son harem, payer les créanciers, en-

fin les choses les plus extraordinaires. Le Nord eut l'idée de citer ce qu'on disait à l'égard de l'abd-ul-Aziz ; c'étaient exactement les mêmes éloges et les mêmes promesses.

Vérification faite, il se trouve que le vertueux Mourad V, atteint du delirium potatorum, est pire encore que son prédécesseur. On le dépose, on nomme Hamid, et voilà les appréciations stéréotypées qui reparassent. Le nouveau Padischah, fort comme Hercule, brave comme César, chaste comme Hecuba, va licencier son harem, payer les créanciers, etc. Et ainsi de suite jusqu'au prochain coup de ciseaux.

## Etranger.

ORIENT.

Les nouvelles qui nous arrivent du théâtre de la guerre sont mauvaises pour les Serbes. La série de combats engagés depuis plusieurs jours devant Alexinat s'est terminée par une victoire complète des Turcs. Voici le bulletin officiel publié avant-hier à Belgrade même :

« Belgrade, 3 septembre. Les Turcs ont passé sur la rive gauche de la Morava ; ils ont attaqué vendredi matin notre aile droite avec toutes leurs forces en rase campagne. La bataille a duré jusqu'à neuf heures du soir.

» L'armée serbe a conservé ses positions pendant la bataille ; mais l'ennemi étant trois fois plus nombreux, notre armée est restée dans ses positions retranchées à Alexinat et à Deligrad. »

Il est évident que les autorités serbes, suivant les habitudes de tous les gouvernements, ont cherché à atténuer l'échec subi par l'armée. Pour tous ceux qui ont suivi les opérations et qui savent comprendre le langage officiel, il est hors de doute que les Serbes ont éprouvé une défaite assez grave.

Les Turcs ont attaqué, ce qui prouve qu'ils étaient moins battus que ne le disaient les dépêches, et que leur retraite n'était qu'une feinte. L'armée serbe, après une journée de lutte, a dû rentrer dans ses positions retranchées d'Alexinat et de Deligrad, ce qui prouve qu'elle a subi un échec.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle publie une dépêche de son correspondant particulier qui nous présente cette bataille comme un véritable désastre et qui dit même que l'armée serbe est en pleine déroute. Il est possible qu'une partie se soit débattue ; mais enfin, du moment qu'Alexinat et Deligrad sont encore en son pouvoir, il lui reste toujours un moyen de lutter contre l'invasion ottomane.

Il ressort des dépêches de l'Agence Havas que les Turcs opèrent un mouvement tournant derrière Alexinat et Deligrad, par la route de Paratjin.

Si ce mouvement réussit, ces deux places sont coupées de toutes leurs communications, et la vallée de la Morava est au pouvoir des armées ottomanes. Mais, d'un autre côté, celles-ci peuvent être prises entre les

le chemin de Pervençères.

Taurin, qui avait voulu s'assurer de la direction qu'il suivait, rentra complètement rassuré et reprit sa place, bien décidé à attendre le retour du père Pacifique.

Mais Laudrillé n'eut pas plus tôt perdu de vue le Dreil que, faisant un détour, il rebroussa chemin, passa derrière le moulin sans être vu, et gagna la route de Longny, sur laquelle il savait devoir rencontrer Rigaud. Il l'avait vu assez souvent à Regmalard pour être sûr de le rencontrer, et il se mit à préparer tout bas ce qu'il devait lui dire, afin de se recommander lui-même et surtout de perdre son rival.

Son plan lui réussit à souhait ; il rencontra à mi-chemin de Longny le meunier, qui s'était arrêté à la porte d'un cabaret pour faire souffler sa jument et goûter le cidre de l'endroit.

Laudrillé se fit connaître, déclara de quelle part il venait, et reçut du père Pacifique un accueil qui lui donna les meilleures espérances.

Après lui avoir parlé du prix des grains et des nouveaux procédés de mouture, de manière à prouver qu'il était de la partie, il fit l'inventaire des différentes sommes qu'il avait placées chez le notaire, y ajouta l'estimation de quelques champs loués à bail, et arriva à un total d'environ mille pistoles, net de toute obligation.

Ce premier point établi, il amena adroitement la

conversation sur un filleul du père Bourdin, auquel celui-ci avait d'abord donné une lettre pour le meunier, mais qu'il avait ensuite reconnu incapable de satisfaire aux conditions requises.

Taurin (c'était son nom) avait déjà dissipé une portion de son patrimoine, et le reste se trouvait sérieusement compromis.

Son séjour au grand moulin de Mortagne lui avait d'ailleurs donné des goûts de paresse et de dissipation ; c'était un de ces jeunes garçons à demi engagés dans la mauvaise voie, et qu'un miracle seul peut sauver.

Pendant qu'ils causaient ainsi, le meunier et son compagnon avaient laissé la nuit venir.

Le bonhomme Rigaud pensa enfin à regagner le Dreil et prit congé de Laudrillé, auquel il fit promettre de revenir le lendemain.

Tout en cheminant, il repassa dans sa mémoire les renseignements qui venaient de lui être donnés, et se réjouit en lui-même de ce que ce filleul de son compère n'avait point profité de la lettre qui lui avait été remise pour se présenter au moulin.

Maintenant, du moins, s'il arrivait, le père et la fille se trouveraient avertis et se tiendraient sur leurs gardes.

Il achevait ces réflexions en rentrant au Dreil, où il trouva Taurin assis à la même place devant un pot vide et un verre plein.

Cette vue produisit sur le meunier une impres-

sion de désagréable surprise ; il eut comme une révélation subite.

— Dieu nous sauve ! voici un garçon qui n'a pas d'air d'être un parrain à Bazoche, dit-il en regardant le jeune homme en blouse.

— Comme vous dites, père Pacifique, répliqua Taurin, qui avait également deviné le meunier.

— Et il est ici depuis longtemps ?

— Depuis plus de trois heures.

— Alors il vient pour affaire ?

— J'apporte une lettre du père Bourdin.

(La suite au prochain numéro.)

Un vieux mari qui se meurt appelle sa femme : — Je vais te quitter pour toujours, ma chérie. Mais promets-moi de n'épouser personne après ma mort, par amour pour moi.

— Ah ! diable, répond sa veuve éplorée, j'ai promis ma main à trois de tes amis.

Si le pauvre homme ne laisse pas de regrets à sa moitié, il lui laissera au moins l'embaras du choix.



troupes serbes qui opèrent sur l'Ybar et le corps de Tcherniaeff, si toutefois ce corps peut rentrer en ligne après la sanglante défaite qu'il vient d'éprouver.

Ces événements peuvent précipiter la médiation des puissances, qui devient urgente si on ne veut pas laisser envahir la Serbie par les hordes dévastatrices de la Turquie.

On y songe évidemment, car voici une dépêche de l'Agence Havas qui nous annonce une conférence du corps diplomatique à Constantinople :

« Constantinople, 2 septembre, soir.

Les ambassadeurs des grandes puissances, réunis hier à l'ambassade d'Angleterre, sont tombés d'accord sur la forme à adopter pour poser auprès de la Porte la médiation de leurs gouvernements en faveur de la paix. »

Si on lit attentivement cette dépêche, on voit que les ambassadeurs sont d'accord sur la forme à donner à leur demande, c'est-à-dire sur la procédure diplomatique à suivre ; mais on ne voit pas du tout qu'ils soient d'accord sur ce qu'ils ont à proposer, c'est-à-dire sur le fond.

Nous ne savons ni ce que veulent les puissances, ni ce qu'exige la Porte.

Les puissances ont chacune leurs intérêts et leurs visées sur lesquels il n'est point facile de les accorder, et le Grand-Turc, s'il est victorieux, aura sans doute des prétentions qui apporteront dans le conflit une nouvelle difficulté.

Nous savons bien que les prétentions de la Porte seraient peu de chose, si les cabinets européens étaient tous fixés sur une solution : la Porte ne résisterait pas longtemps à une action diplomatique unanime. Mais c'est cette action unanime qui nous paraît difficile à obtenir ; et tant que nous ne verrons pas les puissances d'accord sur le plan à imposer pour trancher cette question orientale, nous aurons toujours des doutes sérieux et des craintes persistantes, malgré toutes les déclarations pacifiques des chancelleries.

Le Times prêche à cette heure une coopération de l'Angleterre et de la Russie ; et le Nord, qui le cite avec complaisance, voudrait voir réaliser cet accord qui offrirait une issue satisfaisante des négociations.

Mais cette coopération est-elle possible ? Nous sommes en droit d'en douter depuis l'attitude qu'a prise l'Angleterre en refusant d'adhérer au Memorandum de Berlin. Et peut-être en Russie en juge-t-on de même, s'il faut en croire la note suivante que publient les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Bucharest, 1<sup>er</sup> septembre.

Le gouvernement roumain a des rapports quotidiens de la frontière bessarabienne, desquels il résulte que depuis quinze jours les troupes russes en Bessarabie ont augmenté du double.

Le gouvernement roumain s'en montre d'autant plus préoccupé que, contrairement aux bruits calomnieux répandus en Europe, il se tient absolument en dehors des conspirations slaves. »

Si la Russie a doublé son corps d'observation sur la frontière, peut-on y voir un indice de paix ? Si elle était d'accord avec le Foreign-Office, aurait-elle besoin de ces forces quand l'Angleterre a dans la baie de Besika une flotte formidable, capable de tout imposer à la Turquie ?

## Nouvelles militaires.

On lit dans l'*Avenir militaire* :

Au moment où les classes 1868 et 1869 sont sous les drapeaux, il serait de toute utilité qu'il leur fût fait, dans l'intérieur des corps, des théories sur les devoirs qu'imposent aux réservistes les divers décrets, lois et règlements jusqu'à leur libération définitive du service, tant dans la réserve et la disponibilité de l'armée active que dans l'armée territoriale et sa réserve. Il faudrait leur rappeler tout particulièrement les dispositions de la loi du 18 novembre 1875 et celles explicatives et complémentaires de la circulaire du 23 juin 1876. Ces deux documents ont trait aux changements de domicile et de résidence.

On ferait comprendre aux réservistes la différence très-grande qu'il y a entre ces deux positions et les formalités qu'ils ont à remplir dans l'un et l'autre cas, ainsi que

celles toutes particulières qu'ils ont également à remplir quand ils veulent se transporter dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

On rappellerait également aux réservistes les pénalités qu'ils peuvent encourir en ne se conformant pas à ces prescriptions.

Ces instructions auraient le double avantage d'éviter souvent de grands embarras à maints réservistes qui pèchent généralement par ignorance des diverses lois et instructions, et de diminuer pour les commandants de brigades de gendarmerie, déjà trop surchargés, la correspondance volumineuse que nécessite la recherche de ces hommes.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LES ANCIENS ÉLÈVES

#### DE L'ÉCOLE SAINTE-GENEVIÈVE

Tués à l'ennemi.

Paris-Journal publie la liste des anciens élèves de l'École Sainte-Geneviève tués à l'ennemi, avec le récit des circonstances dans lesquelles ils sont morts. Nous extrayons de cette liste un nom appartenant à notre pays.

#### FRÉGEOLIERE (RENAUD DE BERNARD DE LA)

Né à Angers, le 9 février 1848 ; admis à l'école navale du Borda en 1864 ; capitaine-commandant la 1<sup>re</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon de fusiliers marins, division de Brest, armée du Nord ; tué à Béhagnies (bataille de Bapaume), le 2 janvier 1871.

Après le désastre de Sedan, les plans de guerre maritime se trouvaient anéantis ; on ne pouvait plus songer qu'à la défense du territoire.

« Hélas ! écrivait Renaud, il faut bien l'avouer, ce n'est plus 92 ni 1814. Alors des hommes combattaient des hommes ; il faut combattre maintenant des machines intelligentes et admirablement organisées, et tout cela nous manque. Ce sera une tuerie horrible sans résultat. Mais tentons la chance, si petite qu'elle soit, ne reculons devant aucun danger.

» Par malheur, je ne vois rien qui réponde à mes sentiments ; il y a si peu de vrai patriotisme ! Les uns se retranchent derrière des opinions politiques, les autres disent : « Que puis-je donc faire, moi ? un de plus ? » Est-ce ainsi que l'on doit raisonner ? Dans ces moments terribles, l'abnégation complète, le souverain mépris de la vie doivent s'allier dans le cœur avec l'amour de la patrie. République ou Empire, n'est-ce pas toujours la France ? »

Sur sa demande, l'amiral lui accorda le commandement de la compagnie d'avant-garde. Le 2 décembre, les troupes qui devaient composer l'armée du Nord, commandée par le général Faidherbe, opérèrent leur concentration, et les trois bataillons de fusiliers marins furent réunis pour former un régiment. Le 5, ils entraient en campagne.

Le 23 décembre, Renaud prend une part active au combat de Pont-Noyelles. Dans son bataillon, composé de cinq cents hommes, cent soixante sont hors de combat. Dans le pays, il devient un héros légendaire et sa conduite, pendant cette journée, est regardée comme l'un des plus beaux faits d'armes de la campagne.

Le 2 janvier, les trois bataillons de fusiliers marins partirent de Mercatel de grand matin, traversèrent Noyelles et firent halte à Ervillers. Mais déjà une vraie fusillade se faisait entendre du côté de Béhagnies ; la 1<sup>re</sup> division, commandée par le général Payen, engageait le combat.

De faux rapports avaient fait donner l'ordre d'attaquer ce village, où de nombreuses troupes prussiennes étaient solidement retranchées. Une batterie placée sur la hauteur, à Favreuil, causait d'effroyables ravages dans nos rangs. On résolut de s'en emparer.

Renaud est encore choisi pour marcher en avant ; il part à la tête de ses marins déployés en tirailleurs. Ces héroïques soldats montent, sans hésitation, sous un feu meurtrier, et par deux fois la batterie recule.

Tout à coup, deux escadrons masqués derrière un coteau s'élançant sur les assaillants. Pressés par cette terrible charge de cavalerie, pour la première fois les marins se troublent et quelques-uns se débandent. Renaud les rappelle, les réunit et reçoit la charge de pied ferme.

« Prisonniers, marins, prisonniers ! »

s'écrient les Prussiens, qui entourent la petite troupe.

« Marins, on ne se rend pas ! répond Renaud. Vive la France ! »

Alors une lutte corps à corps s'engage ; à l'exemple de leur capitaine, tous sont résolus à vendre chèrement leur vie. Un bataillon de chasseurs à pied arrive enfin à leur secours et la compagnie est dégagée. Mais il faut battre en retraite au plus vite. Renaud veut réunir ses hommes, les mettre en bon ordre et ne quitter que le dernier ce théâtre d'une lutte si glorieuse. Son sang coule à flots ; il est blessé au bras et a une épaule fracassée ; déjà il ne peut plus se tenir debout. Un marin le prend sur ses épaules et l'emporte. Le brave soldat, pour ne point faire souffrir son capitaine, ralentit le pas : « Va, Maurin, va donc, lui crie Renaud, du courage ! Ce n'est rien ; j'en serai quitte pour une amputation. » Comme il disait ces mots, une grêle de balles siffle autour de lui ; l'une d'elles le frappe au cœur. Quelques secondes après, il a cessé de vivre.

Son corps fut retrouvé le lendemain. Quatre marins le transportèrent au village d'Ervillers ; les hommes de sa compagnie le suivaient en pleurant.

On l'ensevelit avec les honneurs militaires dans un coin du cimetière où il demeura jusqu'au 8 avril 1871.

Les habitants d'Ervillers voulurent qu'une plaque rappelât que les restes de Renaud avaient reposé dans leur cimetière. On y a gravé ces mots :

« Enveloppé par l'ennemi et refusant de se rendre, il dégacha sa compagnie et expira couvert de blessures. Sa vie fut celle d'un chrétien ; il est mort en héros. »

Le comité d'achat du Dépôt de remonte d'Angers procédera aux achats de chevaux dans les localités ci-après, savoir :

A Vihiers, vendredi 8 septembre, à 11 heures du matin ;

A Doué, samedi 9 septembre, à 8 heures du matin ;

A Saumur, le lundi 18 septembre, à 9 heures du matin ;

A Longué, le même jour, à 2 heures de l'après-midi.

Les achats ont lieu au Dépôt, tous les jours, à 9 heures du matin, excepté pendant l'absence du comité.

Angers. — Dimanche, circulaient dans les rues d'Angers des militaires dont l'uniforme étonnait beaucoup le monde, car il n'est pas encore connu.

C'étaient les soldats d'une section de la Télégraphie militaire se rendant aux grandes manœuvres. Leur uniforme est à peu près le même que celui de l'artillerie, sauf le turban du képi, le collet de la veste et la bande du pantalon qui, au lieu d'être rouges, sont bleues.

Les télégraphistes dont le grade correspond à celui des sous-officiers ont sur le devant du képi des foudres brodées en or. Ils ont le dolman au lieu de la veste.

#### ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours général pour le surnuméraire de l'administration des postes aura lieu le jeudi 28 septembre 1876.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1 m. 54, peuvent y prendre part.

Les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à trente ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le directeur, chef du service des postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera reçue après le 24 septembre.

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 3 septembre 1876.

Versements de 107 déposants (17 nouveaux), 14,297 fr. » c.

Remboursements, 2,426 fr. 44 c.

## Faits divers.

Un sou d'or du temps de Clovis II. — On a trouvé, dans les fouilles des Buttes-Montmartre, un tiers de sol d'or qui date des premiers temps de la monarchie française. Il porte d'un côté l'empreinte d'une tête d'une exécution assez barbare, avec un nom dont il ne reste de parfaitement lisible que les lettres DOVEVS, fragment du mot Chlo-dovevs (Clovis II), fils de Dagobert. Au revers, on voit une croix surmontée d'une double croce, et on peut lire autour : « Moneta Eligi. »

Cette pièce date donc de la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle, et elle est sortie des ateliers monétaires de saint Éloi, qui, comme on le sait, avant d'être évêque de Noyon, avait fabriqué les monnaies des rois Clotaire II et Dagobert, et plus tard des pièces d'orfèvrerie et des chasses de saints. C'est pour cela que tous les artisans qui se servent du marteau l'ont choisi pour leur patron.

Le tiers du sol d'or trouvé à Montmartre pèse douze centigrammes, sa couleur est d'un jaune tirant sur le blanc ; il pourrait bien être formé d'un mélange d'or et d'un cinquième d'argent, que les anciens désignaient par le mot *electrum*.

Cette pièce, fort rare et fort curieuse, a été achetée par l'Hôtel de la Monnaie.

Recettes utiles. — Voici un excellent remède pour les brûlures que nous empruntons au journal *la Basse-Cour* :

Les brûlures étant toujours accidentelles, l'essentiel, en pareil cas, c'est que le remède à employer puisse se trouver partout sous la main et à la portée de tous. En voici un qui est employé officiellement à l'hôpital Saint-Thomas, à Londres, avec un grand succès.

A une partie de bon vinaigre, soit une cuillerée, on ajoute douze parties d'eau, soit douze cuillerées, puis on délaie dans ce mélange, jusqu'à consistance de crème, du blanc d'Espagne, ou tout simplement de la craie, c'est-à-dire de la chaux. Une effervescence ou bouillonnement se produit, et c'est alors que l'on applique immédiatement ce mélange avec un pinceau ou tout simplement les barbes d'une plume sur les parties brûlées. La douleur disparaît instantanément.

Pour les articles non signés : P. GODART.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente deux volumes d'œuvres posthumes de X. Doudan, ayant pour titre : *Mélanges et Lettres*, M. Doudan, esprit de premier ordre, a été, après 1830, le chef de cabinet de M. le duc de Broglie et est demeuré jusqu'à la fin l'ami intime du grand ministre. Sa correspondance s'ouvre un peu avant la Révolution de Juillet et ne se termine qu'après les événements de la Commune. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette publication dont une remarquable introduction par M. le comte d'Haussonville et de précieuses notices par MM. de Sacy et Cuvillier-Fleury rehaussent encore la valeur littéraire.

#### Comité des Concours Poétiques de Bordeaux.

##### APPEL AUX POÈTES.

Le dix-septième concours poétique, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1876. Douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — (Affranchir.)

La *Turquie contemporaine*, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la librairie Calmann Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un touriste qui peint sous des couleurs vives et saisissantes les merveilles de l'Orient ; c'est aussi, c'est surtout une très-judicieuse et très-solide étude de mœurs, des idées politiques et religieuses du peuple. Les événements dont la Turquie est le théâtre donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

On peut dire que l'*Univers illustré* tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.



Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (août 1876), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 32. — L'Invalide. — Education. — Paix autour de vous. — La Bibliothèque du roi Assurbanipal. — Le Musée national, à Florence. — A, B, C, D, conte. — Crochet mérovingien en bronze (Musée de Vendôme).
N° 33. — Le Pont romain de Rimini. — A, B, C, D, conte (suite). — Les Montagnes. — Les Géographes. — Fritz Van de Kerkhove, l'enfant peintre. — Souvenirs de Bretagne: Promenade en mer. — La Roue des carrières. — Cabanes végétales. — Gratter du peigne à la porte. — Goblet en argent du seizième siècle.

Gravures.

N° 32. — Un volontaire de trois ans. — Le Canon Saint-Paul, au Musée national de Florence. — Cour du Musée national de Florence. — Crochets mérovingiens en bronze et en fer (7 fig.).

N° 33. — Le Pont d'Auguste, à Rimini. — Fritz Van de Kerkhove, d'après un portrait peint par son père. — Paysage par Fritz Van de Kerkhove (2 grav.). — Goblet en argent du seizième siècle (collection A. Jubinal).
N° 34. — Le Tisserin manyar et son nid. — Amasserah: Porte antique dans l'Acropole; Monument taillé dans le roc. — Pêche à la ligne en mer (4 fig.).
N° 35. — Jean de Bolland (Bollandus), d'après une ancienne estampe. — L'Ambassade ranga, ou Poisson transparent. — L'Anabas, ou Poisson grimpeur. — Explosions dans le soleil (9 fig.).

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente une nouvelle série du Legs de Cain, sous le titre de Nouveaux récits galiciens, par Sacher-Masoch, traduction de Th. Bentzon. Ce curieux volume où sont vivement retracés des mœurs qui nous sont inconnues, contient quatre nouvelles pleines d'une saveur originale et empreintes d'un puissant caractère de vérité.

Sacher-Masoch jouit aujourd'hui d'une immense renommée, non-seulement en Autriche et dans toute l'Allemagne, mais aussi en Angleterre et en Amérique. La remarquable traduction que nous annonçons accroit encore la popularité déjà acquise chez nous par le jeune écrivain autrichien qui nous a voué une si profonde sympathie, surtout depuis la dernière guerre.

CRÉDIT GÉNÉRAL — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RENOUX et Co, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 2 septembre.

Table listing market prices for various goods like Froment (Wheat), Blé de lin (Flax), Orges (Barley), Fèves (Beans), etc., with prices per hectolitre.

COURS DES VINS.

Table listing wine prices, including Blancs (White wine) and Coteaux de Saumur, with prices per hectolitre.

Table listing prices for Rouges (Red wine) and various types of Champagne.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 20 juin.

Table showing departure and arrival times for the Saumur-Poitiers train service during the summer season.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 SEPTEMBRE 1876.

Large table of financial data for the Paris stock exchange, including values at the counter, interest rates, and various bonds.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1er mai 1876)

Table showing departure and arrival times for the Orléans train service to Saumur during the summer season.

Etude de M. CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.
VENTE MOBILIERE APRES DECES.

Le mercredi 6 septembre 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M. Charles Piton, commissaire-priseur, à Saumur, dans la maison où est décédée M. Chésneau-Clergeau, rue de l'Échelle, n° 12, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Etude de M. CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.
VENTE AUX ENCHERES

Samedi 9 septembre 1876, à neuf heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M. Piton, commissaire-priseur, à la gare de Saumur, quartier de Nantilly, à la vente publique aux enchères d'un wagon de paille (3,500 kilogrammes) laissé en souffrance à ladite gare par M. Auriault, de Neuville, destinataire.

Etude de M. CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

Samedi 9 septembre 1876, à une heure, sur la place de la Bilange, il sera vendu une très-belle jeune fille, âgée de six ans, s'attachant parfaitement.

Etude de M. DELALANDE, notaire à Saint-Léger.

A CEDER POUR CAUSE DE DECES, Pour entrer en jouissance de suite.

UN FONDS DE COMMERCE DE SABOTIER Parfaitement pourvu et achalandé, Aux bourg et commune de Saint-Léger, sur la place publique.

La cession comprendra en même temps la location, pour neuf années, de la maison où s'exploite ce fonds de commerce, se composant d'un atelier, d'une cave et d'appartements distribués d'une façon convenable, pouvant servir, en outre du logement, à un débit de vins, café et liqueurs.

Etude de M. JULES DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A VENDRE UNE MAISON DE CAMPAGNE Très-agréablement située,

Voisine de la Loire et à 500 mètres de la station de Saint-Clément-des-Lévées. Vastes jardins, charmillles et réserves; Cours, écuries, remises et bâtiments de servitudes de toute sorte.

LA CHASSE est expressément réservée sur la propriété de la Bibardière, communes d'Allonnes et de Vivy.

RIELLANT DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

A LOUER En totalité ou par parties, VASTES CAVES PROPRES AU COMMERCE DES VINS Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières. S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER 20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices.



LE JOURNAL DU DIMANCHE RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS: Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

- List of books for sale including La Sainte Bible, Les Évangiles, DUFOUR. Grand Atlas universel, Causes célèbres illustrées, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Parutions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

Librairie MILON, rue d'Orléans à Saumur, et librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur.

LETTRES SUR LE BEAU EN LITTÉRATURE

SUIVIES D'UNE ETUDE SUR LE GRAND CORNEILLE Par M. l'abbé MERIT, Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Mongazon, à Angers.

2e ÉDITION NOTABLEMENT AUGMENTÉE. 1 vol. in-12. — 2 fr. et 2 fr. 50 franco par la poste. Saumur, imprimerie de P. GODET.